

SALSON

salson@salson.fr

ÉLECTROMÉNAGER • CUISINE • LITERIE

www.salson.fr

RODEZ

Parc Saint-Marc - Route d'Espalion
12850 Onet-le-Château
Tél. 05 65 67 45 45 - salson@salson.fr

SAV 05 65 67 45 45

sav.salson.onet@gmail.com

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Champ de Pierres - Route de Montauban
12200 Villefranche-de-Rouergue
Tél. 05 65 45 09 86 - salson.villef@wanadoo.fr

SAV 05 65 45 09 86

sav.salson.onet@gmail.com

MILLAU

327, bd Georges Brassens - Cap du Crès
12100 Millau
Tél. 05 65 60 20 02 - salson.millau@wanadoo.fr

SAV 05 65 60 20 02

sav.salson.onet@gmail.com

SAS au capital de 630 000 € - T.V.A. C.E.E. FR 62 426 080 115
R.C. Rodez B 426 080 115 - SIRET 426 080 115 00113 - APE 4669C

**GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR .
198 RTE DU CHAMP DE MONSIEUR**

46120 ANGLARS

Vendeur : 25 - MARTIN ANNE

No facture	52600205
Date facture	20/01/2026
Règlement(voir dét.)	Par CARTE BANCAIRE
Compte internet	
No client	91875
Ref. Cde Client	

Tél:06.80.83.68.58

Page 1
Prix en EUROS

REF	DESIGNATION	PU TTC	QTE	MNT TTC	TVA
24017	REFRIGERATEUR TOP 120L L 55cm FRIGELUX 24 mois (2 ans) Réf. Fou : RTT127BE / GENCOD : 3541362209078 Dont ecotaxe (en euros T.T.C.) : 10.00	189.00	1.000	189.00	20.0
	1/vis				

HT : 20.00 % 157.50
TVA : 20.00 % 31.50

Total TTC 189.00
ACOMPTE VERSE 189.00
SOLDE A PAYER 0.00

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Conformément à la loi n° 80 535 du 12 mai 1980 et des textes qui l'ont complétée et/ou modifiée, le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts. À défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure, par simple lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra cependant responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées. Cette clause est opposable aux tiers en cas de défaillance de l'acheteur.

PAIEMENT - Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant et sans escompte à ONET-LE-CHÂTEAU. À défaut de paiement de l'échéance et en application de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes dues d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Tous les frais de recouvrement et les frais judiciaires sont à la charge de l'acheteur.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES - En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions indiquées, le Tribunal de Commerce de Rodez sera seul compétent quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

VOIR EN ANNEXE le complément des conditions générales de vente.